

Recommandations pour le Mémoire « MEEF » dans le cadre de l'année de formation par alternance

Juillet 2015

L'année 2014-2015 est la première année de mise en place de l'année de formation par alternance pour les lauréats du concours, professeurs stagiaires en formation à l'ESPE en seconde année de master MEEF ou en parcours adaptés. Dès les premiers mois, des interrogations se sont fait jour au sujet du mémoire de master, de sa nature, de son lien avec le stage en alternance, des modalités de préparation, d'encadrement et d'évaluation ainsi que de son caractère obligatoire ou non pour les professeurs stagiaires en parcours adaptés.

Le cabinet de la Ministre a saisi en février 2015 le comité national de suivi de la réforme de la formation des enseignants afin qu'il propose un ensemble de recommandations sur ce sujet.

Les membres du comité ont travaillé sur ces questions lors de plusieurs séances en s'appuyant sur les démarches opérées par quelques ESPE, sur l'enquête menée par les 3 directions générales, sur les cadres réglementaires et sur certaines productions scientifiques sur ce sujet.

Le présent rapport résulte de ces travaux et s'organise autour de 2 volets.

1- Les premiers bilans sur le mémoire en M2 MEEF ou Parcours adaptés

Dès les premiers mois de l'année d'alternance, le mémoire du master MEEF a suscité des réactions sur ses attendus ou sur ses modalités de mise en œuvre. Globalement, il est apparu de grandes disparités selon les ESPE et selon les mentions.

➤ *Sur les objectifs du mémoire.*

Il semble qu'il y ait parfois une trop faible intégration des attendus professionnels et dès lors un certain manque d'ambition pour construire une relation entre travail scientifique et travail réflexif. On note sur ce point des différences entre la mention MEEF 1° degré et la mention MEEF 2° degré.

➤ *Sur les modalités.*

On note surtout au début de l'année, une absence trop fréquente de cahier des charges, un suivi inégal et pour certains stagiaires, un sentiment de surcharge pour concilier préparation du mémoire, formation à l'ESPE et responsabilité en classe.

Ceci a conduit les directions générales à mener, dès le mois de novembre 2014, une enquête approfondie sur ces situations à partir des déclarations des ESPE, universités et rectorats¹. S'il n'est pas possible de restituer tous les résultats de cette enquête quant à la question des mémoires et des cahiers des charges, on peut dresser une première analyse dans le tableau suivant :

1-1 Premiers bilans de la première année M2 MEEF

Objectifs mémoire	du	<ul style="list-style-type: none"> - le mémoire est présenté comme un axe fort de la formation avec des distinctions selon les publics - les points suivants sont systématiquement soulignés : la dimension professionnelle, l'articulation entre démarche scientifique, le terrain et l'analyse de pratiques, la formulation d'une problématique scientifique, la rigueur méthodologique, l'irrigation par la recherche, la démarche d'analyse de pratiques - Quant à la structure et à la forme, des attendus variables. Dans quelques ESPE, on voit une dissociation entre le mémoire pour les stagiaires devant valider le MEEF 2 et pour les parcours adaptés, un « écrit réflexif » sur le modèle d'un rapport d'analyse de pratiques professionnelles.
Définition des sujets	des	<p>Dans tous les cas, le choix du sujet est encadré, même si les modalités diffèrent.</p> <p>Ainsi les documents de cadrage soulignent différentes priorités et/ou exigences quant au lien avec les axes de la recherche (définition de sujets possibles avec les laboratoires de recherche), avec les lieux de stages, avec l'un des champs proposés (pédagogie, innovations, politique éducative, thèmes transversaux, activité professionnelle...), avec les pratiques professionnelles nécessaires dans le cadre de sujet plus disciplinaire...</p> <p>On note également des variations quant à la possibilité ou non de choisir le sujet dès la première année. La question de la prise en compte des contextes scolaires dans le choix du sujet est aussi abordée. Notons que sur ce point, le comité national de suivi avait proposé que le sujet du mémoire de master soit élaboré de façon progressive, dans une construction partagée entre l'étudiant et l'équipe pédagogique plurielle qui l'accompagne et l'encadre durant sa formation.</p> <p>En fait, la définition du sujet répond à une méthodologie propre à chaque ESPE.</p>
Structure et forme		<p>La plupart des documents de cadrage transmis, contiennent des prescriptions de forme du mémoire et de structuration qui sont classiquement demandés dans le cadre de tout mémoire de master : présentation, rédaction, volume/caractères, annexes ; bibliographie. L'insistance est très souvent mise sur le caractère « scientifique » du mémoire. Le volume varie suivant les ESPE entre 30 et 60 pages.</p>
Accompagnement		<p>Là encore, les modalités d'un encadrement des étudiants et enseignants stagiaires dans le cadre de l'initiation à la recherche, dans la conception et l'élaboration du mémoire varient. L'accompagnement peut avoir un caractère collectif et prendre la forme de séminaires, ateliers de recherche, d'un espace de ressources à disposition des étudiants et enseignants stagiaires. Il est aussi individualisé par l'encadrement du directeur de <u>mémoire</u> (ou le référent mémoire) en lien avec le tuteur.</p> <p>Selon les situations, des co-directions sont mises en place : co-direction des mémoires par le tuteur ESPE/Tuteur rectorat. Certaines ESPE ont prévu un cadre définissant les missions du directeur de mémoire, des espaces de rencontre pour les directeurs de mémoires, une formation des formateurs sur cette thématique.</p>
Evaluation		<p>De même, les critères d'évaluation varient et sont généralement explicités : évaluation établie sur les 2 années M1-M2, ECTS compensables ou non, mode d'évaluation si travail en binôme... On notera que le mémoire lorsqu'il est réellement intégré à la formation peut permettre l'évaluation de plusieurs UE qui peuvent être disciplinaires.</p>

¹ Enquête DGESIP/DGESCO/DGRH fin de l'année 2014

	Quant à la valorisation du mémoire, les ESPE, voir les responsables de mention ont fait des choix variables : publication, mise à disposition en bibliothèque, mise en ligne, distinction ...
--	---

Ce très rapide retour d'enquête permet d'esquisser un premier bilan sur le mémoire tel qu'il a été préparé dans les ESPE puisqu'il est trop tôt pour dégager une analyse plus fine alors que les soutenances ne sont parfois pas terminées, à l'heure où le comité élabore ses recommandations.

1-2 Les disparités entre ESPE et mentions

Ce qui marque le plus est sans doute les très grandes disparités entre les ESPE et les mentions pour tout ce qui concerne le mémoire : date de publication des documents de cadrage, composition de ces cahiers des charges, durée proposée pour réaliser le mémoire (1 ou 2 ans)...

On notera particulièrement trois domaines significatifs de cette différenciation

- **les publics tout d'abord** puisque les cahiers des charges s'adressent parfois à tous les étudiants du Master MEEF, voir même à tous les fonctionnaires stagiaires et étudiants de M2. Dans d'autres cas, il y a un document de cadrage général puis des précisions selon les mentions du master MEEF. Enfin, certaines ESPE ont fait le choix d'élaborer des documents de cadrage du mémoire distincts pour le 1^{er} degré et le 2^e ou selon les parcours.

Enfin, ces documents de cadrage peuvent varier également selon leurs destinataires : équipes enseignantes (enseignants, tuteurs, formateurs), étudiants ou enseignants stagiaires.

- **la spécificité du mémoire** ensuite qui est toujours explicitée mais dont les fondements varient entre intégration professionnelle, travail de recherche et articulation entre l'un et l'autre. Le tableau ci-dessous en donne un aperçu des types d'attendus du mémoire :

<i>Posture professionnelle intégrant le mémoire dans le processus de professionnalisation</i>	travail réflexif, en synergie avec les autres éléments de la formation	travail de recherche contextualisé dans le milieu professionnel du stagiaire
<i>Posture de recherche rendant compte des choix de l'étudiant, de sa démarche et des limites</i>	Travail de recherche scientifiquement élaboré à partir d'une question professionnelle identifiée	travail de recherche articulant questionnements professionnels problématisés, épistémologie et éléments empiriques.

On pourrait croire que les objectifs semblent faire consensus mais on oscille entre ces deux pôles. Notamment une approche du mémoire visant la formation d'un praticien réflexif capable de mettre à distance sa pratique et de problématiser peut se trouver trop distante d'une conception plus « classique » d'un mémoire de master. A l'inverse, les principes scientifiques et épistémologiques de la démarche de recherche dans le cadre d'un master apparaissent souvent trop distant d'une démarche permettant au professeur stagiaire de « prendre le recul indispensable » par rapport à son expérience dans la classe et d'analyser des situations rencontrées à cette occasion.

C'est pour ceci que l'on voit un grand nombre de documents de cadrage qui s'efforcent d'apporter des précisions sur l'objet mémoire et les exigences liées à l'exercice.

Ni rapport de stage, ni mémoire de recherche, ni simple narration d'un travail personnel, ni réflexion théorique ou historique extérieure à l'expérience professionnelle de l'étudiant, ni thèse, ni synthèse de lectures, ni écrit professionnel... le mémoire de master MEEF a du mal à s'identifier, même si la plupart des documents de cadrage visent à expliciter ses attendus autour d'une nécessaire articulation entre stage et mémoire, terrain et recherche, formation à un métier par la recherche.

On notera que ces difficultés à définir le mémoire semblent anciennes, comme si elles étaient consubstantielles au cadre de la formation des futurs enseignants ou personnels d'éducation. Nous reviendrons donc sur la nature de ce mémoire, question devenue prégnante lors des travaux du comité national de suivi.

- les difficultés mises en avant

Elles sont nombreuses et varient selon les situations :

- difficultés quant à l'absence de progressivité possible entre M1 et M2 pour ceux qui entrent directement en M2,
- temps de réalisation du mémoire en M2 trop réduit et charge de travail trop lourde,
- suivi des mémoires trop insuffisant,
- rôle du tuteur de terrain, non universitaire, dans l'évaluation d'un mémoire de master,
- problème de la coïncidence titularisation/soutenance...

Ces différences s'expriment selon les sites académiques mais aussi entre le master MEEF 1er degré et MEEF 2nd degré ou MEEF Encadrement Educatif.

En conclusion de ce premier bilan, on mesure la nécessité d'une plus grande harmonisation et donc d'une clarification des attendus du mémoire, selon les mentions et les parcours. De manière générale, le modèle "intégré" de la formation des enseignants ou personnels d'éducation qui est clairement explicité dans le cadre national de formation², notamment pour ce qui concerne le mémoire dans les articles 19 et 20, est trop rarement observé et doit être développé.

Si l'existence d'un document de cadrage est indispensable dans chaque ESPE et pour toutes les mentions, une harmonisation est nécessaire. Elle pourrait s'intégrer dans un document d'accompagnement, élaboré au niveau national, complémentaire du cadre national de la formation. Ce document devrait aborder plus particulièrement deux points.

Tout d'abord, les différences constatées entre les attendus et les modalités du mémoire du master 2nd degré et du master 1^{er} degré doivent être analysées et faire l'objet de préconisations spécifiques.

D'autre part, pour les enseignants stagiaires en parcours de formation adapté, la production d'un mémoire n'est pas toujours demandée comme s'ils pouvaient en être dispensés. De plus, pour ces parcours et au-delà de la pertinence de ce travail scientifique en lien avec l'alternance, on note de grandes différences d'appréciation quant aux attendus et aux exigences.

² Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF.

C'est pourquoi la suite de ce rapport présentera un ensemble de propositions sur le mémoire, ses attendus, ses modalités, visant à être pris en compte pour l'élaboration de ce document de portée nationale et à destination des formateurs et des étudiants.

Ces recommandations visent des pistes de réflexion et dessinent les cibles qu'il conviendrait d'atteindre pour apporter les améliorations nécessaires.

Les membres du comité ont bien conscience des difficultés de mise en œuvre de la nouvelle formation initiale des enseignants et personnels d'éducation. Il leur apparaît toutefois nécessaire de bien rappeler les exigences de cette réforme, de cibler les priorités et d'engager les nécessaires évolutions, de manière progressive et pragmatique afin de prendre en compte les difficultés et contraintes liées aux contextes de chaque ESPE.

2. Les recommandations pour le mémoire de l'année de formation par alternance (master MEEF ou parcours adaptés).

Recommandation 1	Respecter les orientations définies dans le cadre national de formation du master MEEF
-------------------------	---

Si l'on se rapporte au cadre national de formation, les articles 19 et 20 concernant le mémoire sont explicites. Ils définissent 4 principes structurants de la formation initiale des enseignants et personnels d'éducation :

- Dans le cadre du stage de la formation en alternance du master « MEEF », chaque étudiant, professeur stagiaire réalise un mémoire de master.
- le mémoire doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles.
- Le mémoire prend appui sur le stage de la formation en alternance et sur d'autres enseignements au sein de la formation.
- l'évaluation de la période d'alternance porte sur le mémoire de master, la soutenance de ce mémoire et l'activité du stagiaire en situation professionnelle.

Ces énoncés réglementaires dessinent donc le cadre global de ce mémoire. Ce cadre repose sur des préalables exigeants mais indissociables des principes généraux de la réforme de la formation des enseignants.

Par ailleurs, en référence avec les dispositions arrêtées pour le diplôme national de master ³, la formation en master MEEF ou en parcours adapté doit être construite à partir du référentiel qui formalise les objectifs attendus en termes de connaissances, savoirs et compétences visés, y compris les compétences transversales communes aux différents parcours. Elle comprend obligatoirement une initiation à la recherche et la rédaction d'un mémoire ou d'autres travaux d'études personnels. Elle doit nécessairement mobiliser de manière progressive et sur toute la durée de la formation, les compétences nécessaires à la réalisation de ce mémoire.

C'est ce qui avait conduit le comité, dans ses recommandations, à insister sur l'importance de l'initiation à la recherche au sein de cette année de formation professionnalisante, notamment la recherche en éducation au sens large. Ces approches scientifiques, nécessairement plurielles, doivent constituer un appui majeur pour le mémoire.

Il convient d'insister sur ce dernier point afin d'éviter les écarts entre mentions ou parcours. La réforme de la formation des enseignants repose sur une formation de niveau master. Or, comme il est indiqué dans l'arrêté du 22 janvier 2014 portant sur le diplôme national de master, la formation

³ Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master – JORF n00027 du 1-02-2014.

doit s'appuyer sur une activité de recherche. Celle-ci peut être présente sous plusieurs formes au sein des établissements partenaires de l'ESPE : unités de recherche labellisées, équipes émergentes, y compris de recherche appliquée. Cet adossement à la recherche est primordial, pour tous les parcours au sein des quatre mentions MEEF et pour les parcours adaptés.

Recommandation 2	Considérer le mémoire comme un élément indissociable de la formation par alternance
-------------------------	--

Dans le cadre de son premier rapport à l'été 2014, le comité national de suivi de la réforme avait axé ses recommandations sur l'année d'alternance et l'importance de mettre en relation mémoire et alternance intégrative. En effet, la réforme de la formation des enseignants combine à la fois :

- une formation de niveau master, intégrant les principes généraux des arrêtés Master (2002 et 2014) et les autres éléments de ces formations universitaires de haut niveau scientifique.
- une formation par alternance, reposant sur des modalités d'intégration et de mise à l'épreuve des savoirs et compétences scientifiques, disciplinaires, didactiques et liés à l'exercice du métier avec les pratiques professionnelles et les contextes d'apprentissage.

Pour ces raisons, le mémoire de master doit être en relation étroite avec les pratiques professionnelles et les finalités pédagogiques, mais aussi les établissements et les écoles, considérés comme lieux et acteurs de formation. Mais il doit aussi répondre aux exigences universitaires de l'exercice, au même titre que pour tout mémoire de master. C'est pourquoi le mémoire ne saurait donc s'appuyer seulement sur le stage, mais se référer aussi à d'autres enseignements au sein de la formation.

Il est donc important, pour la seconde année de master MEEF ou l'année de formation en parcours adapté, de lier fortement la réalisation de ce mémoire avec la période d'alternance en lien avec les enseignements suivis dans le cadre du master MEEF. Du fait de l'orientation professionnelle des parcours, ces enseignements et l'adossement à la recherche qui est une composante essentielle de la formation, peuvent prendre des formes différentes. Mais il convient toujours d'associer savoirs, dispositions et pratiques et d'intégrer les compétences apportées par les établissements d'enseignement supérieur et les milieux professionnels académiques ou éducatifs.

De tout ceci, il ressort que le mémoire est un élément structurant de la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. Il ne peut donc être considéré comme un élément isolé de celle-ci mais doit se construire en synergie avec l'ensemble de ses composantes.

Recommandation 3	Arrêter le cahier des charges du mémoire dans chaque ESPE et le diffuser au plus vite, dès le début de l'année de formation.
-------------------------	---

Lors du bilan effectué par les directions générales d'administration centrale auprès des ESPE et des rectorats, il apparaît que seulement les 2/3 des ESPE avaient mis en place un cahier des charges du mémoire.

Il apparaît donc indispensable que toutes les ESPE arrêtent au plus vite ce cahier des charges à destination des professeurs stagiaires en MEEF ou parcours adaptés.

Il n'appartient pas au comité de définir les éléments de ce cahier des charges. Il semble cependant nécessaire :

- que les éléments de cadrage du mémoire et de ses attendus soient diffusés aussi aux étudiants de première année et accessible à toute personne envisageant de se présenter aux concours de l'enseignement et de l'éducation.

- que les exigences fassent l'objet d'une harmonisation aussi bien entre les différentes mentions dans la même ESPE qu'au niveau national entre les différentes ESPE, dans le respect de l'autonomie des universités.

- que le cahier des charges soit élaboré par les équipes pédagogiques en charge de la formation, en lien avec le conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'ESPE, les comités de perfectionnement, en associant les équipes de recherche associées à l'ESPE et les acteurs de l'académie.

Recommandation 4	<i>Adapter le cahier des charges du mémoire en fonction des différents publics mais affirmer le caractère obligatoire du mémoire ou d'un travail scientifique équivalent durant l'année de formation par alternance.</i>
-------------------------	---

La place du concours et ses conditions d'accès conduisent à des différences de situation entre les lauréats qui doivent valider le master MEEF dont le mémoire est un élément constitutif de sa validation, et les lauréats qui sont déjà détenteurs d'un master qui ont donc déjà validé un mémoire dans le cadre de ce cursus. Mais le comité rappelle que la formation par alternance durant cette première année en responsabilité devant des élèves suppose, dans les deux cas, la réalisation d'un travail scientifique exigeant, de niveau master, en lien avec la situation professionnelle d'alternance.

Indissociable de la formation aux métiers de la formation, de l'enseignement et de l'éducation, le mémoire et sa réalisation sont au fondement de la construction des compétences nécessaires au métier d'enseignant. Ils lui permettent d'acquérir progressivement une posture professionnelle fondée sur une articulation entre l'investigation et la démarche scientifique d'une part et l'analyse des savoirs d'expérience et des pratiques professionnelles, d'autre part.

C'est pourquoi TOUS les stagiaires en formation par alternance doivent réaliser un mémoire de master MEEF ou un travail scientifique équivalent, en lien avec la situation professionnelle et la formation. Du fait de son caractère structurant dans la formation, le mémoire concerne tous les professeurs stagiaires en année de formation par alternance qu'ils soient inscrits en M2 MEEF ou en parcours adaptés. Il concerne aussi les étudiants non lauréats, inscrits en M2 MEEF.

Les membres du comité insistent sur le caractère obligatoire de ce mémoire, considéré de manière générique, quel que soit le parcours de l'étudiant (e). Par contre, le cahier des charges du mémoire

doit décliner de manière spécifique les attendus et les modalités du mémoire à réaliser dans le cadre des parcours adaptés. Il conviendra également de considérer la spécificité des parcours de formation des lauréats de certains concours PLP.

Recommandation 5	<i>Bien prendre en compte la nature particulière de ce mémoire, lié au développement professionnel du futur enseignant ou personnel d'éducation.</i>
-------------------------	---

Lors de ses travaux, le comité a été conduit à aborder la nature particulière de ce mémoire en adoptant l'hypothèse qu'il s'agit peut-être d'un mémoire d'un genre nouveau en rupture avec 3 modèles antérieurs de mémoire : le mémoire «de recherche» sans dimension professionnelle, le mémoire « professionnel » sans approche scientifique structurée, le mémoire professionnel des IUFM aux formes plus hétérogènes ou insuffisamment définies⁴.

Ce mémoire allie de manière intrinsèque deux dimensions : une dimension professionnelle qui réside dans son objet de recherche, nécessairement en lien avec des questions didactique, éducative ou pédagogique ; une dimension scientifique qui réside dans la manière scientifique dont cet objet doit être traité. Ceci conduit à ce que le mémoire de master MEEF concerne la compréhension de phénomènes qu'appréhende le professeur stagiaire alternant, et non leur description.

Cette double caractéristique des Masters MEEF peut se décrire dans un schéma⁵ dissociant l'objet professionnel visé par le mémoire et d'autre part, l'approche scientifique de cet objet :

:Un objet <u>professionnel</u>	Une approche <u>scientifique</u> de cet objet
Les objets étudiés sont liés directement au métier d'enseignant ou de conseiller principal d'éducation : - Au niveau macro : politiques éducatives, éducation prioritaire, etc. - Au niveau méso : établissement, circonscription etc. - Au niveau micro : en classe, au sein des dispositifs pédagogiques etc...	Cette approche repose sur : - Un cadre théorique = savoirs disponibles sur la QR - Une méthodologie adaptée à la QR (entretiens, questionnaires, protocole expérimental, observations écologiques, etc.) - Une analyse modeste (initiation à la recherche), mais rigoureuse (une solide démarche scientifique) - Des résultats : le mémoire apporte des éléments nouveaux à la communauté scientifique ET professionnelle et à son auteur.

⁴ C. Delarue-Breton (2014). Le mémoire de master MEEF : un nouveau genre universitaire? *Diversité*, 177

⁵ Ce tableau s'inspire fortement de l'article précité de C. Delarue-Breton.

Ainsi la réalisation du mémoire dans toutes ses étapes (choix du sujet de mémoire, la construction de l'objet et des démarches d'investigation scientifique, analyse des résultats, rédaction, propositions...) place le professeur stagiaire alternant dans une démarche individuelle ou collective de développement professionnel et d'exigence scientifique, visant 3 objectifs: un nouveau mode de socialisation universitaire, l'acquisition d'un rapport nouveau au(x) savoir(s), la construction d'une posture et d'une identité professionnelles impliquées.

Le mémoire du master MEEF paraît donc un exercice d'un genre singulier en ce qu'il permet de conjuguer 3 processus différents intrinsèquement liés aux 3 identités qui jalonnent l'année de formation par alternance du professeur stagiaire :

- acquérir et restituer des savoirs dans le cadre de son travail d'étudiant
- découvrir, mobiliser et produire des savoirs et des postures scientifiques dans le cadre de son expérience d'apprenti-chercheur
- construire des démarches didactiques et éducatives éprouvées et permettre à ses élèves d'acquérir les savoirs et compétences nécessaires dans le cadre de sa tâche d'enseignant.

Recommandation 6	<i>Rappeler que le mémoire ne peut pas se réduire à l'analyse de sa pratique professionnelle.</i>
-------------------------	--

Dans la réalisation du mémoire, il convient de dissocier la pratique professionnelle du stagiaire dans sa classe, des enjeux liés à la pratique professionnelle enseignante.

Pour ne pas réduire l'horizon de la professionnalité enseignante à la seule expérience de sa classe, le professeur stagiaire⁶ doit engager un nécessaire déplacement de l'objet du mémoire par rapport à sa propre pratique ou sa classe.

En effet, n'étant ni un rapport de stage, ni un écrit professionnel, le mémoire doit privilégier un travail d'analyse à partir d'une démarche scientifique qui peut se faire ou non dans la classe ou l'établissement ou le réseau d'écoles où se déroulent le stage. Mais ils sont alors considérés comme un terrain d'expérimentation ou d'investigation.

Ces observations ne constituent en rien des précautions d'usage car le sujet du mémoire ne prend de la valeur que dans la mesure où il se construit en objet, fondé sur un cadre théorique mobilisant les savoirs disponibles, une méthodologie adaptée et une analyse conforme à la démarche scientifique. Dès lors, les résultats à l'issue du mémoire peuvent interroger les questions initiales – y compris contextuelles - et s'adresser à la communauté scientifique et à la communauté professionnelle.

Recommandation 7	<i>Elaborer le sujet du mémoire de master, de façon progressive, dans une construction partagée.</i>
-------------------------	---

⁶ ou l'étudiant en MEEF 2 non lauréat du concours

Dans le cadre de son rapport à l'été 2014, le comité national de suivi avait demandé à ce que le sujet du mémoire de master MEEF, soit élaboré de façon progressive, dans une construction partagée entre l'étudiant et l'équipe pédagogique plurielle qui l'accompagne et l'encadre durant sa formation.

Nous avons vu que le choix du sujet de mémoire doit avoir une expression large, centré sur des questions liées à la professionnalité enseignante et aux lieux d'exercice, distanciée du seul contexte de la pratique de classe et orientée vers une ou des problématiques scientifiques.

L'exercice peut sembler difficile. Toutefois, le comité propose quelques pistes d'action :

- faire en sorte que le choix du sujet de mémoire et le travail scientifique soit discuté et partagé au sein de l'établissement, de l'école,
- articuler les questions posées par les stagiaires, par les équipes pédagogiques en école ou en établissement, par les laboratoires de recherche
- intégrer les différents niveaux où se posent les questions éducatives ou professionnelles : politiques éducatives, éducation prioritaire, école inclusive, problématiques didactiques ou éducatives (...) pour le niveau national et/ou académique ; établissement, circonscription, réseaux d'écoles, territoires éducatifs (...) pour le niveau intermédiaire ; classe, dispositifs pédagogiques, expérimentations (..) pour le niveau plus micro.
- favoriser le travail collectif durant les différentes phases du mémoire. Il semble qu'un mémoire préparé à plusieurs présente des formes plus complexes (construction collective, discussions et débats scientifiques ou épistémologiques...) autorisant une construction collective qui peut être très bénéfique. De plus, ce peut être un moyen de contribuer à l'émergence de professionnels capables de se distancier vis-à-vis de leur pratique et de travailler davantage en équipe dans une posture plus réflexive.

Par ailleurs, le comité attire l'attention des équipes pédagogiques afin que le choix du sujet soit anticipé assez vite au début de l'année afin de mieux gérer les temporalités et d'anticiper sur le choix du sujet de mémoire.

Enfin, il apparaît nécessaire d'ouvrir les sujets de mémoires aux autres contextes professionnels, aux autres classes ou niveaux et à des questions transversales afin que l'accueil d'un stagiaire réalisant ce mémoire soit une chance ou un levier d'innovation pédagogique ou éducative pour l'établissement, le réseau éducatif ou la circonscription.

Recommandation 8	Considérer que e travail scientifique de nature réflexive requiert les mêmes exigences que le mémoire de master MEEF
-------------------------	---

Il apparaît que les attendus du mémoire ne peuvent se différencier entre les quatre mentions du master. Il faut donc être attentif aux écarts et s'assurer que le cadre du mémoire se décline avec la même exigence selon les mentions, les parcours disciplinaires, les lieux de stage.

Qu'en est-il du travail scientifique, de nature réflexive proposé dans le cadre des parcours adaptés ?

La commission académique doit mesurer à partir de divers éléments du cursus de formation du lauréat déjà détenteur d'un master, si le travail scientifique de nature réflexive doit se différencier ou non du mémoire de master MEEF. Si le master déjà validé ou le grade équivalent est fort distant d'une formation master MEEF ou équivalente, il semble nécessaire que ce travail soit très proche des attendus d'un mémoire de master MEEF, voir identique. Dans le cas inverse, le travail scientifique de nature réflexive, exigé du stagiaire dans le cadre de sa formation par alternance, peut prendre des orientations spécifiques.

Dans tous les cas, ce mémoire appelé travail scientifique de nature réflexive :

- Répond aux mêmes exigences scientifiques qu'un mémoire de master MEEF
- Prend appui sur le stage de la formation en alternance et sur d'autres enseignements au sein du parcours de formation
- Repose sur une situation pédagogique ou éducative mis en œuvre en responsabilité et les pratiques professionnelles qui y sont liées.
- Peut s'appuyer à chaque fois que possible sur des projets collectifs ou innovants.

Le travail scientifique, de nature réflexive doit se décliner selon le parcours antérieur. Lorsque cette expérience le permet, on peut engager ce travail scientifique de nature réflexive autour des propositions suivantes :

- Prolonger et approfondir le travail effectué dans le cadre d'un mémoire MEEF. Ce peut être en mobilisant d'autres problématiques scientifiques
- S'inscrire davantage dans un travail d'équipe au sein d'une école, circonscription, établissement ou réseau.
- S'inscrire dans une priorité du projet académique
- Engager ce travail scientifique de manière plus collective : construction de l'objet, analyses, écriture, discussion sur les résultats.

Pour les professeurs stagiaires « dispensés de titre » et pour lesquels la distance est forte au regard des étayages scientifiques nécessaires, le parcours de formation doit être singulièrement adapté et défini sur une durée plus longue intégrant les premières années de professeur titulaire.

Recommandation 9	Encadrer et Accompagner la réalisation du mémoire
-------------------------	--

La réalisation du mémoire doit être accompagnée dans une démarche de progrès, dans une autonomie de travail et dans une mobilisation partagée entre les acteurs de « terrain » et professionnels et les équipes pédagogiques et scientifiques.

Afin de ne pas décourager les étudiants et maintenir la double exigence de qualité scientifique et professionnelle, il faut être très attentif à l'encadrement des professeurs stagiaires et au suivi du mémoire. Ce n'est pas simple et si les membres du comité ont insisté pour que l'encadrement des mémoires, au sein des diverses mentions et parcours, réponde aux mêmes exigences de qualité, ils ont bien conscience que les effets de nombre et de contexte pourraient fragiliser cette exigence.

C'est pourquoi, plusieurs propositions sont développées comme autant de pistes de travail au sein de chaque ESPE et académie :

- Etudier ces questions d'encadrement et de suivi, de manière articulée et non juxtaposée entre communauté scientifique et communauté académique
- maintenir le principe d'un double accompagnement pour le mémoire : un enseignant chercheur ou enseignant de l'ESPE et un professionnel de terrain
- Développer des modèles de suivi plus collectif des mémoires
- Promouvoir des séminaires d'encadrement et de suivi de mémoires
- Elargir l'accompagnement et le suivi aux tuteurs et aux lieux de formation.

Ces propositions n'ont pas la prétention de résoudre les difficultés qui se posent. L'encadrement et le suivi du mémoire relève d'un accompagnement soutenu, continu et exigeant. Et il apparaît quelque fois difficile de répondre à cette exigence.

Cependant, ce défi ambitieux doit être relevé avec toutes celles et ceux qui sont engagés dans le projet de chaque ESPE : personnels des ESPE, professeurs ou enseignants chercheurs, membres des corps d'inspection, maîtres ou professeurs formateurs, tuteurs, chefs d'établissement. Tous constituent un important creuset pour atteindre les objectifs visés, de qualité professionnelle et scientifique.

Il convient cependant de leur apporter les compétences requises en termes de disposition à la recherche, de postures méthodologiques et d'épistémologie d'une part et de connaissance des pratiques de classe, des enjeux éducatifs et des évolutions de la professionnalité enseignante d'autre part. Trois perspectives peuvent alors être esquissées :

- Renforcer le nombre d'enseignants chercheurs encadrant les mémoires ce qui suppose de faire évoluer le schéma d'emploi dans les composantes ESPE en faveur du ratio « EC/Enseignants » et d'attirer davantage d'enseignants chercheurs des UFR au service de l'encadrement des « mémoires MEEF ».
- Engager des actions de Formation et de qualification pouvant aboutir à des certifications voir des diplômes. Ces actions de formation visent d'abord les co-encadrants de mémoire issus des terrains de l'Education nationale. Ces actions pourraient également concerner d'une autre manière, les enseignants issus du premier degré ou du second degré au sein de l'université notamment des ESPE (ex-IUFM). Pour ceux-ci, des programmes de formation au sein des universités doivent être formulés.

Ces actions ou programmes pourraient être organisées dans le cadre des politiques de formation des enseignants du supérieur ou des services universitaires de pédagogie. La mention « PIF » du master MEEF peut être une des pistes mais des parcours de formation spécifiques peuvent être mobilisés au sein de diplômes universitaires ou de master.

- Développer et promouvoir des séminaires d'encadrement et de suivi de mémoires, mêlant tous les divers membres des équipes pédagogiques. Ces séminaires permettront de développer les échanges sur les questions professionnelles et scientifiques liées aux enjeux éducatifs et didactiques.

Recommandation 10	<i>Mieux valoriser le travail réalisé dans le cadre des mémoires et diffuser les résultats.</i>
--------------------------	--

La réalisation des mémoires effectués dans le cadre de cette année de formation par alternance constitue un enjeu majeur pour les communautés scientifiques comme pour les acteurs de terrain au sein des académies.

Il est donc indispensable de diffuser les résultats de ces travaux et de valoriser le travail des étudiants et des stagiaires.

Dans plusieurs ESPE, des démarches ont été entreprises dans cette perspective : retour vers l'établissement ou le réseau d'écoles, présentation lors de journées dédiées comme les professorales ou des actions de communication thématique....

Dans tous les cas, il s'agit de mobiliser les communautés éducatives et scientifiques pour qu'elles s'intéressent aux travaux de mémoire et/ou aux méthodologies convoquées. Il s'agit également de croiser les regards et nourrir les réflexions pédagogiques mais aussi et surtout de diffuser de nouvelles références professionnelles appuyées sur des travaux scientifiques

En conclusion,

Les recommandations rapidement présentées ci-dessus et les analyses qui les accompagnent montrent que la question du mémoire est une question majeure et difficile.

Elle est un révélateur des enjeux de la réforme de la formation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation. Formation universitaire et professionnelle, formation en alternance et par l'alternance, formation individualisée selon les modes d'accès au concours et le parcours antérieur du lauréat, le master MEEF conduit à considérer le mémoire comme un exercice fondamental, légitime mais d'un genre particulier.

En effet, les membres du comité sont conscients de cette tension entre recherche et professionnalisation mais ils la considèrent davantage comme une double exigence : une exigence scientifique et de réflexivité ; une exigence de professionnalisation⁷, au service de la refondation de l'Ecole.

⁷ Intervention de R. Wittorski - séminaire ESEN

RAPPEL DES 10 RECOMMANDATIONS

1	<i>Respecter les orientations définies dans le cadre national de formation du master MEEF</i>
2	<i>Considérer le mémoire comme un élément indissociable de la formation par alternance</i>
3	<i>Arrêter le cahier des charges du mémoire dans chaque ESPE et le diffuser au plus vite, dès le début de l'année de formation.</i>
4	<i>Adapter le cahier des charges du mémoire en fonction des différents publics mais affirmer le caractère obligatoire du mémoire ou d'un travail scientifique équivalent durant l'année de formation par alternance.</i>
5	<i>Bien prendre en compte la nature particulière de ce mémoire, lié au développement professionnel du futur enseignant ou personnel d'éducation.</i>
6	<i>Rappeler que le mémoire ne peut pas se réduire à l'analyse de sa pratique professionnelle.</i>
7	<i>Elaborer le sujet du mémoire de master, de façon progressive, dans une construction partagée.</i>
8	<i>Considérer que le travail scientifique de nature réflexive requiert les mêmes exigences que le mémoire de master MEEF</i>
9	<i>Encadrer et Accompagner la réalisation du mémoire</i>
10	<i>Mieux valoriser le travail réalisé dans le cadre des mémoires et diffuser les résultats.</i>